



Communication sur le progrès

Global Compact
2013-2014



Déclaration du président

Honorable Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous réitérer l'adhésion, l'engagement et le soutien de la société Cifec aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

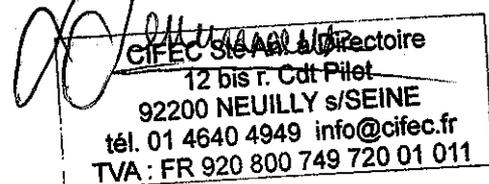
Nous exprimons par cette publication notre volonté de continuer à faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et nous nous engageons à les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons public par cette communication les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial pour la période 2013-2014.

Nous nous engageons aussi à faire une nouvelle communication dans un délai d'un an maximum à compter de l'actuelle communication.

Le 25/04/2014

Luc DERREUMAUX
Président du directoire



CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.
Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



Depuis la dernière communication de Mai 2013 CIFEC a respecté les engagements pris lors de son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et un certain nombre d'actions ont été engagées depuis la date de notre adhésion.

Toujours désireuse de marquer son engagement, CIFEC a continué sa démarche d'amélioration en termes :

- De défense des droits de l'Homme,
- D'amélioration des conditions de travail,
- D'environnement,
- De développement durable,
- De sécurité,
- De lutte contre la corruption.

Depuis notre dernière déclaration en date du 31 Mai 2013 nous avons mis en place un certain nombre d'actions en corrélation avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies que nous détaillons ci-après.



Principes relatifs aux droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatifs aux droits de l'Homme

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices des violations des droits de l'Homme

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

CIFEC, fabricant et installateur de matériel de traitement et d'analyse de l'eau potable ou de piscine publique développe des partenariats dans son métier, en s'appuyant sur des valeurs fortes telles que le Développement Durable.

Pour ce faire, nous demandons à nos fournisseurs prioritaires et stratégiques de signer une convention de partenariat (voir annexe I)

Les points principaux de cette convention portent sur :

- Code d'éthique et développement durable
- Ethique de conduite dans les affaires
- Règles de confidentialité
- Système qualité
- Obligation réglementaires

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.

Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



Principes relatifs aux conditions de travail

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4

Les entreprises sont invitées à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe 5

Les entreprises sont invitées à l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6

Les entreprises sont invitées à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Pour faciliter l'implication et la motivation des collaborateurs de CIFEC, tous nos salariés ont la possibilité de s'exprimer librement à tout moment et plus particulièrement :

- ✓ Lors des réunions mensuelles de « retours d'expériences »
A chaque réunion les points marquants du mois écoulés sont discutés.
- ✓ lors des entretiens individuels annuels où sont évoqués :
 - l'adéquation poste/personnel
 - la mise en place les actions de formation nécessaires ou souhaitées
 - l'étude des possibilités d'évolution de carrière
 - l'évaluation de l'impact des formations suivies.

A chaque réunion et à chaque entretien individuel un compte rendu est rédigé (voir Annexe II)

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.

Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



Principes relatifs à l'environnement

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8

Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe 9 :

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- ✓ Nous faisons une promotion de notre démarche environnementale via notre site internet
- ✓ Notre système de management de la qualité intègre et respecte certaines exigences de la norme ISO 14001 comme par exemple
 - la veille réglementaire environnementale (voir Annexe III)
 - les situations d'urgences environnementales (voir annexe III)
- ✓ Depuis sa création CIFEC a toujours voulu se démarquer par sa volonté d'innovation en matière de réduction des impacts environnementaux.

Un des exemples de cette ambition est la conception, le développement et l'installation de systèmes de filtration des eaux de piscine par utilisation de filtres à Diatomées et des déchloramineur UV. (voir annexe IV)

Ces technologie permettent :

- ✓ Des économies d'eau et d'énergie par rapport aux filtres à sable
- ✓ Une maintenance réduite au minimum
- ✓ L'utilisation de chlore gazeux beaucoup moins toxique et avec un impact environnemental moindre que l'ozone

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.

Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



ANNEXE I

ENGAGEMENT FOURNISSEUR PRIORITAIRE

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.
Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr



CONVENTION de PARTENARIAT des FOURNISSEURS PRIORITAIRES et STRATEGIQUES

ENR
ADM 19
Version 1
P.1/2

CIFEC, fabricant et installateur de matériel de traitement et d'analyse de l'eau potable ou de piscine publique, souhaite développer des partenariats dans son métier, en s'appuyant sur des valeurs fortes telles que le Développement Durable.

1) CODE d'ETHIQUE et DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour cela, CIFEC a défini une politique de Développement Durable volontariste au travers de son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies et matérialisé par son **CODE d'ETHIQUE** ci-joint (INS ADM 03 version 1).

CIFEC souhaite valoriser cette politique sur le terrain, par l'adhésion de tous les acteurs entrant dans ses processus, y compris ses fournisseurs.

Nos relations client-fournisseur sont plus particulièrement assujetties au chapitre IV du Code d'Ethique CIFEC ci-joint, voir ci-dessous l'**Extrait de la table des matières** :

IV ETHIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES

1. Utilisation régulière des fonds, des services ou des actifs de CIFEC
2. Relations avec les Clients, les Prestataires ou les fournisseurs
3. Respect du droit de la concurrence

Dans notre intérêt commun, la direction de Cifec vous demande instamment d'agir en conformité avec ce Code d'Ethique et de développement durable, et de l'avertir de tout manquement à ces valeurs, en vous garantissant en retour la protection de vos intérêts en accord avec ces valeurs.

2) STATUT de FOURNISSEUR PRIORITAIRE

En tant que sous traitant stratégique, CIFEC vous délègue une partie cruciale de son activité, savoir faire et éventuellement contact client, ce qui nous oblige à un partenariat privilégié. En contre partie du statut de fournisseur prioritaire, nous vous demandons de respecter une clause de non concurrence dans notre métier ou auprès de notre clientèle. De plus, nous vous demandons de ne pas avoir, dans notre métier ou auprès de notre clientèle, d'activité avec nos concurrents.

Vous ne pouvez assurer de prestation pour un de nos clients ou de nos concurrents, sans l'accord écrit de notre direction.

En échange de cet engagement d'exclusivité, nous nous engageons à vous fournir prioritairement, sous réserve de vos disponibilités et de conditions équitables, nos commandes correspondant à votre activité.

3) REGLES DE CONFIDENTIALITE

En tant que fournisseur de Cifec, vous vous devez de respecter des règles de confidentialité au sujet des prestations que vous assurez pour nous, principalement vis-à-vis de nos clients et concurrents. Vous ne pouvez divulguer ou utiliser pour un tiers nos informations ou technologies, sans l'accord écrit de notre direction.

4) SYSTEME QUALITE

En tant que fournisseur de Cifec, vous vous devez d'avoir mis en place un système de gestion de la qualité permettant, entre autres, de prévenir et gérer les non-conformités.

5) OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

En tant que fournisseur de Cifec, vous vous devez d'être en règle de vos obligations légales, dont fiscales et de conformité au droit du travail et de la lutte contre le travail dissimulé (voir attestation page 2/2).

27/12/10	Etablissement du document	Luc DERREUMAUX	Antoine DERREUMAUX
Date	Nature des modifications	Rédacteur (nom, signature)	Approbateur (nom, signature)



**CONVENTION de PARTENARIAT
des FOURNISSEURS
PRIORITAIRES et STRATEGIQUES**

ENR
ADM 19
Version 1
P.2/2

ENGAGEMENT à RETOURNER à CIFEC

En tant que fournisseur de la société CIFEC, nous accusons réception du **Code d'Ethique CIFEC (INS ADM 03 v1)**, auquel nous adhérons comme aux exigences de la page précédente. De plus, en tant que **fournisseur prioritaire**, nous nous engageons à respecter les exigences définies par ce statut (voir page 1/2). Cet engagement d'un an, sauf rupture par manquement à ses obligations, est reconductible par tacite reconduction sauf rupture par courrier, avec accusé de réception, avant échéance.

En tant que fournisseur de Cifec, j'atteste sur l'honneur être en règle de nos obligations légales (conformément au DC6), dont :

- 1) dans tous les cas, avoir déposé, auprès de l'administration fiscale, à la date figurant sur cette attestation (article D8222-5-1°-b) :
 - a) l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires ;
 - b) e récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises : pour le candidat qui n'est pas tenu de s'immatriculer au RCS ou au RM et qui n'est pas en mesure de produire un extrait K ou K-bis ou une carte d'identification justifiant d'une inscription au RM
- 2) dans le cas où j'emploie des salariés, de la réalisation du travail par des salariés régulièrement employés au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du code du travail (article D8222-5-3°)
- 3) la régularité de sa situation sociale au regard (article D8222-7-1°-b)
 - du règlement CE n° 1408/71 du 14 juin 1971 ;
 - ou d'une convention internationale de sécurité sociale,
- 4) dans le cas où j'emploie des salariés pour effectuer une prestation de services d'une durée supérieure à un mois, que je fournis à ces salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents.

Bon pour accord du fournisseur :	Bon pour accord de CIFEC
Représenté par :	Représenté par : Luc Derreumaux
Titre :	Titre : Président du directoire
Date :	Date :
Cachet :	Cachet :
Signature :	Signature :

Retourner à Cifec deux exemplaires paraphés, complétés et signés.
A réception un exemplaire vous sera retourné signé par notre direction.



ANNEXE II

EXEMPLE DE FORMULAIRE ENTRETIEN INDIVIDUEL
EXEMPLE DE FORMULAIRE DE RETOUR D'EXPERIENCE



FICHE d'entretien annuel de développement

ENR ADM 11
Version 7

FICHE D'ENTRETIEN

NOM, Prénom :
Fonction :
Période appréciée : du au
Date de l'entretien :

NOM du hiérarchique :

1- Fonctions et documents applicables

Validation des documents qualité, Ref des Doc :
Fiche de poste : ENR ADM 02.....
.....
Fiche de fonction : ENR ADM 01.....
.....
Règlement interieur : INS ADM 02.....
.....
Code d'Ethique : INS ADM 03
.....
Document Unique : ENR SEC 02.....
.....
Manuel Qualité : MQ 01.
.....
Autres documents :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je possède un permis de conduire un véhicule en cours de validité.

N° immatriculation du véhicule CIFEC utilisé :

Je m'engage à prévenir mon employeur si mon état de santé, ou le nombre de points sur mon permis de conduire, ne me permet plus de circuler.



FICHE d'entretien annuel de développement

ENR ADM 11
Version 7

2- **Appréciation des résultats** dans la période écoulée

Suivi des non conformités ouvertes (base Lotus "Demande d'Amélioration"):

.....
.....

Suivi des appareils de mesure (base Lotus "Vie App.de Mesure"):

.....
.....
.....

✓ Rappel des objectifs fixés

Objectifs	I	AA	BP	EP
a)				
b)				
c)				
d)				
e)				
f)				
g)				

(I= insuffisant, AA= à améliorer, BP= bonne perf, EP= excellente perf)

✓ Commentaires

- Analyse des écarts constatés

(Précisez ceux qui sont dus à des circonstances extérieures et ceux dus à l'intéressé)

.....
.....
.....
.....
.....
.....



FICHE d'entretien annuel de développement

ENR ADM 11
Version 7

✓ Evaluation des compétences requises dans la fonction

	Points forts	Points d'amélioration
Compétences techniques
Compétences comportementales

3- Elaboration des objectifs pour la période à venir

Principaux objectifs à atteindre	Critères et résultats	Délais
.....

4- Suggestions d'améliorations des services de CIFEC

.....
.....
.....
.....

5- Satisfaction (1= insatisfait, 2= moyennement satisfait 3= satisfait, 4= très satisfait)

Le salarié est il satisfait du développement de ses compétences : / 4

6- Formation continue et Dif

Bilan formations réalisées par le collaborateur :

.....
.....
.....



FICHE d'entretien annuel de développement

ENR ADM 11
Version 7

Formations souhaitées par le collaborateur :

.....
.....
.....

Formations envisagées par le hiérarchique :

.....
.....
.....

7- Qualité et conditions de travail

a) Arrivez-vous à réaliser et mener à bien vos tâches ?

Si non comment pouvons nous vous y aider ?

.....

b) Avez-vous des problèmes relationnels dans l'entreprise ?

Si oui comment pouvons nous vous aider à les résoudre ?

.....

c) Avez-vous le soutien professionnel nécessaire à votre travail ?

Si non comment pouvons nous vous aider ?

.....

d) Vos compétences et marges de manoeuvres sont elles adaptées à votre fonction ?

Si non comment pouvons nous vous aider ?

.....

e) Vos outils et l'infrastructure sont ils adaptés à vos tâches ?

Si non comment pouvons nous y remédier ?

.....

8- Questions diverses

.....
.....
.....
.....

9- Rappel concernant la mutuelle santé entreprise

La CIFEC a souscrite pour l'ensemble de ses employés une mutuelle obligatoire, les modalités de ce contrat ont été remises à chacun et sont toujours disponibles auprès de notre comptable qui reste à disposition pour tous renseignements.

Date et visa du collaborateur(trice)

Date et visa de la hiérarchie



REUNION RETOURS D'EXPERIENCES
(CHAQUE DERNIER VENDREDI DU MOIS)

ENR QUA 29
Version 3

- Réunion service Technique
- Réunion suivi conception
- Réunion service commercial SA+TE

Date :

Participants :

Ordre du jour

- Censure CR précédent
- Objectifs
- Suivi des actions de la précédente réunion
- Etat du stock des coffrets
- Communication + Questions / réponses + Retours d'expériences
- Actions à entreprendre

Résumé de la réunion

Suivi des actions de la précédente réunion :

	QUI / QUAND

Objectifs/Communications :

	QUI / QUAND

Sauvegardes :

	QUI / QUAND
- rotation Sauvegarde des données de Nanterre sur disque :	
- rotation Sauvegarde des données de Pilot sur disque :	

Sécurité :

	QUI / QUAND
- tests de téléphone pour personne isolée pour GR :	

Environnement :

	QUI / QUAND	Ouverture NC n°



REUNION RETOURS D'EXPERIENCES
(CHAQUE DERNIER VENDREDI DU MOIS)

ENR QUA 29
Version 3

NC et problèmes à résoudre :

	QUI / QUAND	Ouverture NC n°

Nouveaux produits du mois

	QUI / QUAND

Etat des stocks :

	QUI / QUAND	Ouverture NC n°

Par Développement :

	QUI / QUAND	Ouverture NC n°

Statistiques :

	QUI / QUAND

Par Dossier en cours :

	QUI / QUAND	Ouverture NC n°

Par Prospect :

	QUI / QUAND

Par intervenant :

	QUI / QUAND	Ouverture NC n°



ANNEXE III

« REAGIR A UNE SITUATION D'URGENCE ENVIRONNEMENTALE »
« VEILLE ET GESTION REGLEMENTAIRE ET NORMATIVE »

CIFEC

12 bis rue du Cdt Pilot, 92200 NEUILLY/SEINE.
Tél: (33) 01 46 40 49 49, Fax: (33) 01 46 40 00 87, Email: info@cifec.fr, Site Internet : www.cifec.fr

	PROCEDURE	PRO ENV 02 Version 3
	Veille et gestion réglementaire et normative	Page 1 sur 3

1. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure a pour objet de définir les modalités en terme de :

- Veille réglementaire,
- Veille normative,
- Gestion de la réglementation,
- Gestion des normes.

Cette procédure s'applique à l'ensemble de la réglementation française ou européenne applicable ou susceptible d'être applicable à la société du fait de ses activités, aux autres exigences et aux normes qu'elles utilisent.

3. RESPONSABILITES

L'application de cette procédure est sous la responsabilité de la Direction.

La mise en œuvre de la veille réglementaire et des autres exigences est assurée par le responsable qualité Sécurité, Environnement..

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

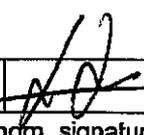
Manuel Qualité, Norme ISO 9001, Norme ISO 14001

5. TERMINOLOGIE / DEFINITION

Légifrance	Site officiel du gouvernement Français pour la publication des textes légaux
EUR-LEX	Le site web EUR-Lex permet d'accéder gratuitement au droit de l'Union européenne et à d'autres documents considérés comme publics.
AIDA	Site d'information réglementaire relatif au droit de l'environnement industriel développé à la demande du Ministère du développement durable.
AFNOR	Association Française de normalisation
ISO	Organisation internationale de normalisation
ILO (OIT)	L'Organisation internationale du travail (OIT) est une institution tripartite spécialisée de l'ONU qui rassemble gouvernements, employeurs et travailleurs de ses États membres dans une action commune pour promouvoir le travail décent à travers le monde
NORMADOC	Centrale d'achat en ligne pour les professionnels et les particuliers expérimentés. Elle propose les dernières versions mises à jour des guides et manuels techniques pour la certification normative NF, la certification ISO 9000 et les réglementations juridiques et scientifiques

6. GESTION DE LA PROCEDURE

Cette procédure est diffusée et gérée dans le cadre du Classeur Qualité

25/11/11	§ 7.1	D. THIERRY		LUC BERREUMAUX	
Date	Nature des modifications	Rédacteur (nom, signature)	Approbateur (nom, signature)		



PROCEDURE

PRO ENV 02
Version 3

Veille et gestion réglementaire et normative

Page 2 sur 3

7. DEROULEMENT

7.1 Identification de la réglementation applicable

L'identification de la réglementation est effectuée par le responsable qualité Sécurité, Environnement à l'aide d'un abonnement trimestriel au journal officiel sur le site www.legifrance.gouv.fr et pour les exigences locales à l'aide des sites internet cités ci-dessous.

L'abonnement à Legifrance est renouvelé tous les 3 mois.

En cas de rupture éventuel dans l'abonnement, le responsable qualité Sécurité, Environnement recherche sur Legifrance la liste des textes publiés pendant l'intervalle correspondant.

Le responsable qualité Sécurité, Environnement examine la liste, reçue par mail, des textes émis par le ministère du travail et de l'environnement.

Il prend connaissance et analyse les textes susceptibles d'être applicables à la société.

Après analyse :

- le responsable qualité Sécurité, Environnement répertorie les textes applicables dans liste 'Réglementation' sur l'intranet de la société : base Lotus « documents externes »
- Concernant la réglementation, il analyse le texte réglementaire correspondant et met à jour le module d'analyse des exigences sur l'intranet de la société,
- il informe la direction et les services concernés,
- il met à jour l'analyse environnementale si nécessaire
- il dresse un plan d'action, en collaboration avec la direction et les services concernés sur la mise en conformité réglementaire.

Au minimum annuellement, le responsable qualité Sécurité, Environnement reçoit l'ensemble des exigences réglementaires (ordonne, liste de l'évaluation). Une indication de l'adéquance de revue du document est indiquée dans la vue récapitulative du document dans la bibliothèque « documents externes » sur Lotus note

7.2 Sources réglementaires

Les sources réglementaires principales sont les suivantes :

Légifrance	www.legifrance.gouv.fr
EUR-LEX	http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm
AIDA	aida.ineris.fr
Préfecture des hauts de seine	www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr
PME service public	http://pme.service-public.fr/directives-lois-reglements/
Ville de Neuilly sur seine	http://www.ville-neuillysurseine.fr
Ville de Nanterre	www.nanterre.fr

	PROCEDURE	PRO ENV 02 Version 3
	Veille et gestion réglementaire et normative	Page 3 sur 3

7.3 Identification des normes utilisables

L'identification des normes est effectuée au moins une fois par an par le responsable Qualité, Sécurité, Environnement à l'aide des sites internet de l'AFNOR, de l'ISO et de l'OIT.

Le responsable Qualité, Sécurité, Environnement examine les parutions récentes. Il prend connaissance et analyse les textes susceptibles d'être applicables à la société.

Après analyse :

Le responsable Qualité, Sécurité, Environnement demande l'acquisition des normes utiles, la direction achète les normes utiles et les met à disposition dans la bibliothèque « documents externes » sur lotus note

7.4 Sources normatives

Les sources normatives principales sont les suivantes :

AFNOR	www.boutique.afnor.org
ISO	www.iso.org
ILO (OIT)	www.ilo.org
NORMADOC	www.normadoc.com

8. Gestion et suivi

Les normes et la réglementation sont gérés dans la bibliothèque « documents externes » sur lotus note

	PROCEDURE	PRO ENV 04 Version 2
	Réagir à une situation d'urgence environnementale	Page 1 sur 2

1. OBJET

Cette procédure a pour but de lister les actions à entreprendre pour réduire les impacts environnementaux consécutifs aux situations d'urgence pouvant être du fait des activités de CIFEC.

2. DOMAINE D'APPLICATION

l'ensemble des activités effectuées dans les locaux de CIFEC ainsi que celles effectuées chez nos clients.

3. RESPONSABILITES

Les responsabilités de cette procédure sont du ressort de la direction, du responsable QSE et des intervenants sur les chantiers.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE

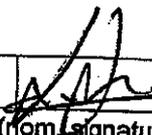
Manuel Qualité
Norme ISO 9001
Norme ISO 14001

5. TERMINOLOGIE/DEFINITION

Environnement	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains
Impacts	Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux
Aspects	Elément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement

6. GESTION DE LA PROCEDURE

Cette procédure est diffusée et gérée dans le cadre du Classeur Qualité.

13/04/12	Révision totale	D. THIERRY		Luc DERREUMAUX	
Date	Nature des modifications	Rédacteur (nom, signature)		Approbateur (nom, signature)	



PROCEDURE

PRO ENV 04
Version 2

Réagir à une situation d'urgence environnementale

Page 2 sur 2

7. DEROULEMENT

Le temps de réaction étant un facteur important, un accident, une anomalie doit être signalée au plus tôt à l'une des personnes figurant dans le Tableau ci-dessous.

Quoi	Première urgence	Alerter
Déversement de produit chimique acide ou basique	<ul style="list-style-type: none">- Essayez de contenir le liquide et protégez les canalisations avec les boudins absorbants- Appliquez la poudre vermiculite de la périphérie jusqu'au centre de la pollution- Déposez quelques gouttes d'indicateur de pH sur la poudre- Ajoutez le volume de produit alcalin jusqu'à obtention de la coloration indiquant la neutralisation- Ramassez le tout dans les sacs résistants aux produits- Identifiez les sacs : nom du produit, local, date.- Entrez les sacs dans les endroits dédiés aux déchets chimiques pour évacuation	L. DERREUMAUX POMPIERS (18) POLICE (17) SAMU (15)
Déversement de solvants	<ul style="list-style-type: none">- Assurez la bonne ventilation du local.- Essayez de contenir le liquide et protégez les canalisations avec les boudins absorbants- Éliminez toutes les sources de flamme.- Appliquez la poudre vermiculite de la périphérie jusqu'au centre et bien mélanger- Ramassez le tout dans les sacs résistants aux produits chimiques- Identifiez le sac : nom du produit, local, date.- Entrez le sac dans les endroits dédiés aux déchets chimiques pour évacuation	L. DERREUMAUX POMPIERS (18) POLICE (17) SAMU (15)

8. ANALYSE DES CAUSES

En cas d'accident (ou de presque-accident), une analyse des causes doit être effectuée pour déterminer les actions correctives / préventives à mettre en œuvre pour éviter la ré-apparition (ou l'apparition) du problème.

Les résultats de ces analyses sont enregistrés dans le support ENR SEC 02 « document unique d'évaluation des risques.



ANNEXE IV

NOTICE « FILTRE A DIATOMEES ET DECHLORAMINATEUR UV »

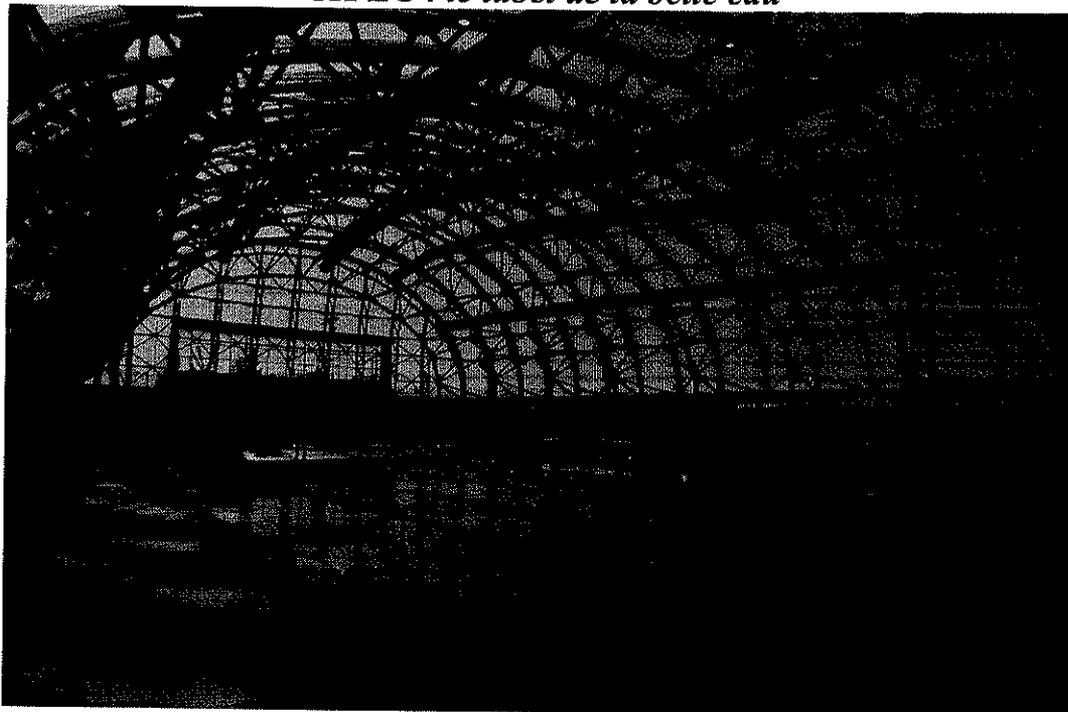
Traitement d'eau des piscines publiques

Le développement durable : en parler c'est bien, le faire c'est mieux

CIFEC vous propose non seulement la visite de réalisations prestigieuses récentes, mais aussi des installations dont les filtres et le matériel de chloration fonctionnent depuis plus de quarante ans... C'est cela l'économie durable.

Filtre à diatomées & Dechloramineur U.V et ventilation bac tampon

CIFEC : le label de la belle eau



Centre aquatique VITAM PARC à NEYDENS (74) – Bassin inox – Filtre à diatomées – Ultra Violet (2010)

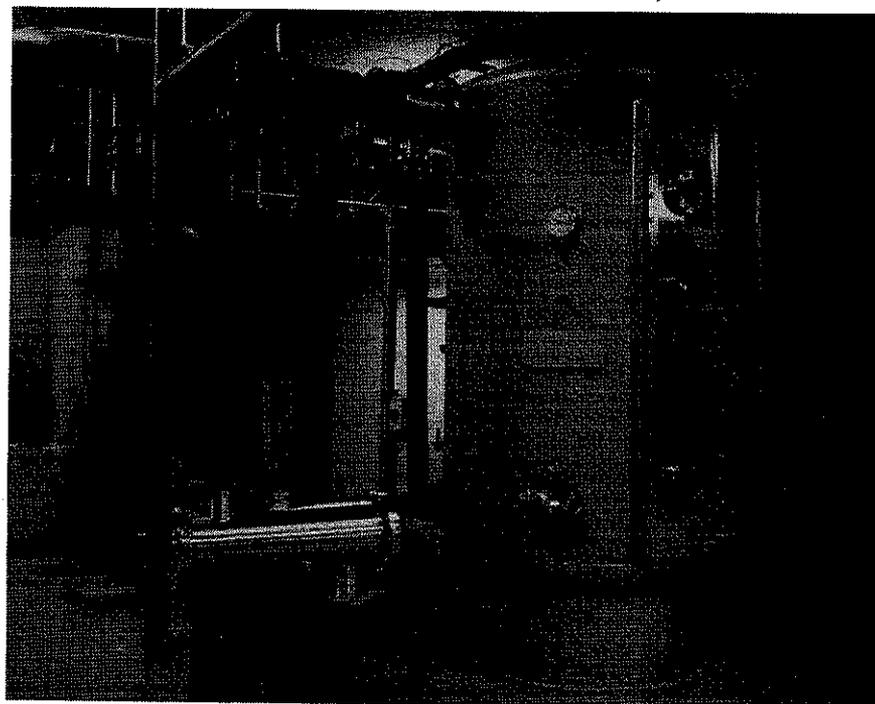
Avantages du filtre à diatomées CIFEC (brevet n° 03 09 020) par rapport aux filtres à sable :

- Economies gigantesques d'eau et d'énergie par rapport aux filtres à sable (de 100 000 Euros à 200 000 Euro/an selon la taille de la piscine).
- Filtre et préfiltre en inox 316 L : durée de vie illimitée.
- Matériel de conception et fabrication entièrement françaises.
- Filtration au micron
- Eau cristalline parfaite pour les bassins inox.
- Possibilité de respecter les appoints réglementaires en eau neuve (30 l/jour/baigneur).
- Maintenance réduite au minimum (filtre à décolmatage automatique air et eau).
- La France est un des premiers producteurs de diatomées dans le monde.
- Les diatomées produits du Cantal : Prix très modestes (environ 1 € le Kg rendu piscine). Approvisionnement assuré en permanence. Utilisés en filtration alimentaire (vin, bière).

- **Locaux techniques trois fois moins grand que pour les filtres à sable (économie garantie).**
- **Après-vente français disponible en permanence dans les plus brefs délais.**
- **Plus de cent références piscines publiques en France depuis 1970.**
- **Abattement de 50% à 80% du chlore combiné dans l'eau grâce aux U.V.**
- **Disparition des "odeurs de chlore" dans l'air des halls de bassin (trichloramines). Ventilation bac tampon. Pas d'augmentation en haloforme.**
- **Eau sans chloramine, parfaite pour les bébés nageurs**
- **Action bactéricide des U.V. complémentaires au chlore**

Avantages du déchloramineur UV CIFEC par rapport à l'ozone

- **Coût réduit de premier investissement de 20 à 30% par rapport à la filière à l'ozone. Filtre à sable : charbon actif**
- **L'ozone est un gaz dix fois plus toxique que le chlore gazeux. Perte de près de 90% d'ozone produit car non dissous dans l'eau. Cet ozone perdu doit être neutralisé et détruit avant rejet dans l'atmosphère. Gaz pernicieux avec effet toxique rétroactif après exposition.**
- **Avec l'ozone, formation de bromates et de bromoformes cancérigènes avec les bromures éventuels présents dans l'eau d'appoint.**
- **Obligation de refaire une chloration avant l'entrée de l'eau dans les bassins**
- **Nécessité de personnel hautement qualifié pour maintenance. Dessiccateur d'air, ozoneur, destructeur d'ozone, etc .**



Un déchloramineur CIFEC DC INOX 316 L à gauche, un filtre à diatomées 44 M, CIFEC INOX 316 L à droite (Q = 220 m³/H) pour le célèbre site de VITAM PARC en Haute Savoie (Bassins INOX)